





NOTRE SERVICE AUTISME ET ACCOMPA-GNEMENT SPÉCIALISÉ

Les personnes porteuses de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) ou de handicap mental ou physique nécessitent une prise en charge spécifique et adaptée

Le service d'accompagnement spécialisé permet d'offrir des moments de répit aux familles.

Nous vous proposons une équipe de professionnels formée à l'autisme et à l'accompagnement spécialisé.

Nos équipes peuvent intervenir auprès des enfants ou adultes pour :

- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- · Accompagnement hors du domicile
- Garde d'enfants
- Accompagnement à l'autonomie

UN SERVICE PERSONNALISÉ ET RÉACTIF

- Identification précise de vos besoins
 Le responsable du service vient vous rencontrer
 à votre domicile pour évaluer avec vous vos besoins,
 vous présenter les outils avec lesquels il travaille et
 vous présenter l'agence.
- Établissement d'une proposition de prise en charge et d'un devis

Une **proposition individualisée** et un **devis gratuit** récapitulant l'identification précise de vos besoins et précisant le coût détaillé de la prestation vous sont systématiquement remis.

Aide aux démarches de prise en charge Nous vous accompagnons dans la recherche, la demande et l'obtention des aides dont vous pouvez bénéficier (AEEH, PCH, CFP...).

 Organisation de l'accompagnement
 Le responsable du service élabore avec vous un projet individualisé d'aide et d'accompagnement.

LE DÉROULEMENT ET LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 20h.

- La présentation de votre intervenant
 Nous sélectionnons l'intervenant le plus adapté à votre demande et vous le présentons préalablement au démarrage du contrat. Celui-ci sera votre intervenant à
- Le cahier de liaison
 Il est rempli à chaque passage par l'intervenant.

domicile attitré.

 La mise en place et le contrôle / réévaluation des prestations

Le responsable du service procède à des évaluations régulières des prestations ainsi qu'à une réévaluation annuelle

Une enquête de satisfaction annuelle vous est transmise afin de donner votre avis à propos des services mis en place et des conditions de leur mise en œuvre.

FACTURATION SIMPLE ET DÉTAILLÉE

Une facture mensuelle

Une facture vous est transmise chaque mois. Elle est à acquitter dans les meilleurs délais (avant le 10 du mois).

Des modes de règlement divers

Cléyade vous facilite le règlement de vos prestations grâce au prélèvement automatique.

CONTACT: Maxime POTTIER

06 43 33 26 71 - mx.pottier@cleyade.com

LIVRET D'ACCUEIL





